

## Deux projets de territoire s'affrontent pour maintenir l'ouverture des classes

**Au sein de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, les suppressions de classes entraînent désaccords et divergences d'un projet de territoire à l'autre entre communes voisines.**

Arnac-la-Poste et Saint-Sulpice-les-Feuilles sont menacées par la fermeture d'une classe dans leur école respective.

À Arnac-la-Poste, l'école, de quarante-neuf élèves, compte trois classes : les maternelles, une classe à deux niveaux CP-CE1 et une classe à trois niveaux CE2-CM1-CM2.

Si une classe venait à fermer, l'école se retrouverait avec deux classes à quatre niveaux chacune, les maternelles d'un côté, les élémentaires de l'autre.

« Quatre niveaux par classe, ce n'est pas envisageable. Je soutiens totalement les parents d'élèves en ce sens, souligne la mairesse Sophie Drieux. Nous étions déjà menacés d'une fermeture de classe l'an dernier. L'inspection d'académie nous a alors demandé de travailler sur un projet de territoire avec Saint-Sulpice-les-Feuilles, nous demandant de nous réorganiser. Aujourd'hui, je défends une nouvelle fois mon projet, celui que je propose depuis un an et demi, porté par les parents d'élèves. »

### Une situation « bloquée »

Le projet d'Arnac-la-Poste est la création d'un syndicat d'école qui piloterait « une forme de regroupement » des classes avec Saint-Sulpice-les-Feuilles, située à 6 kilomètres. Les classes élémentaires migreraient vers l'école de Saint-Sulpice-les-Feuilles, les maternelles resteraient dans l'école communale. « Dans ce cas, nous formerions un ensemble de 170 élèves. Nous pourrions conserver nos postes, en avoir au moins huit, voire un neuvième. Si nous travaillons ensemble, nous sommes capables de proposer une classe par niveau », argumente l'élue, qui précise que la commune, qui a enregistré neuf naissances cette année, peut « se maintenir à cinquante élèves jusqu'en 2026 ».

Mais le projet ne convainc pas la commune voisine, Saint-Sulpice-les-Feuilles, forte de 126 élèves avec six classes à deux niveaux. « 80 % des parents



d'élèves sont opposés au projet, informe le maire. Les parents redoutent l'éclatement des fractions sur le territoire. »

Au fil des échanges, l'élue avance aussi que maintenir les classes de maternelle à Arnac-la-Poste ne ferait « qu'appauvrir le pôle le plus fort du secteur, où il y a déjà un collège ». Saint-Sulpice-les-Feuilles veut créer un seul pôle qui regrouperait toutes les écoles du secteur, y compris celle d'Arnac-la-Poste. « Je comprends que ce pôle obligerait les autres communes à fermer leur école, poursuit Alain Jouanny. Mais je n'ai pas dit que nous voulons ça. Et le projet de maintenir les maternelles à Arnac ne nous protège pas non plus d'une éventuelle fermeture chez nous. » « Moi, maire, je ne prendrais jamais la décision de fermer mon école », assure de son côté Sophie Drieux. Pour elle, le syndicat apporterait justement « plus de souplesse » et « permettrait à tous les maires, demain, de dire : "nous, on ne prend pas la décision de fermer, mais on garde une gouvernance et on travaille ensemble sur le devenir de nos enfants". Et ça change tout ».

Dans ce contexte où deux projets de territoire s'affrontent, Sophie Drieux assure « trouver une oreille attentive de l'inspection d'académie », quand Alain Jouanny déplore un manque d'investissement du rectorat et de la sous-préfecture pour faciliter le dialogue et « trouver une solution » face à situation « aujourd'hui bloquée ». ■

Aline Combrouze